

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 18 décembre 2025
à 18h00

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire

Conseillers présents et représentés :
13

Membres présents : MM ANDRIC Nicolas, BAAS René, BLANCHE Eric. MMES FEIBEL Anne, HOMMEL Laurence, LACOUTURE Agathe, SEYFRITZ Anne-Marie,

Absents excusés : FOESSER Christian (procuration à René BAAS), MEYFROIDT Olivier (procuration à Bruno EYDER), RAULIN Bernard, WETLEY Jean-Philippe. Mmes KOPP Catherine (procuration à Eric BLANCHE, MAETZ Mélanie (procuration à Anne-Marie SEYFRITZ), WEBER Véronique (procuration à Laurence HOMMEL).

Secrétaire de Séance : SEYFRITZ Anne-Marie

Date de convocation : 11 décembre 2025

60/25 DEPOT DE PAIN : signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que l'occupant actuel du dépôt de pain a signifié à la Commune sa volonté de résilier la convention d'occupation du local, pour cause de cessation d'activité. Le nouveau propriétaire souhaite reprendre l'exploitation du dépôt mis à disposition par la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Commerce,

Vu le courrier du 10 décembre 2025 de Monsieur Jean-Marc DELLENBACH, gérant de la Boulangerie Pâtisserie Michaël « Fournil du Netzenbach » informant la Commune de sa volonté de résilier le contrat qui le lie à la Commune pour l'exploitation du dépôt de pain

Considérant la volonté du nouveau propriétaire du fonds de reprendre l'exploitation du dépôt de pain mis à disposition par la Commune

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de statuer sur la délivrance d'une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public et sur la fixation du montant de la redevance mensuelle

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** l'occupation du dépôt de pain installé sur un emplacement du parking de la MTL par La Boulangerie Pâtisserie CONTE représentée par Monsieur Mario CONTE à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2026,** le montant mensuel de la redevance d'occupation du domaine

public à 200 € TTC.

- **PREND ACTE** que le montant mensuel de la redevance, ainsi que ses modalités d'application pourront être révisés annuellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société « Boulangerie CONTE », représentée par Monsieur Mario CONTE.
- **PREND ACTE** que le demandeur prend à sa charge, dès l'ouverture, les frais liés aux consommations eau et électricité.

Bruno EYDER
Maire d'Altorf



Anne-Marie SEYFRITZ
Secrétaire de séance

A black ink signature of Anne-Marie Seyfritz, consisting of a long horizontal line and a stylized 'S' shape.